

L'ABILLE.

IMPRIMERIE TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUE.

NOUVELLE-ORLEANS: Mardi, 24 Fevrier 1829.

ORDRES GENERAUX.

Quartier General à la Nouvelle-Orleans, le 21 Fevrier 1829.

Les Brigadiers Generaux, commandant les différentes brigades de milices de cet Etat, ordonnent aux colonels ou officiers commandant les divers corps appartenant à leur brigade, de faire faire des rôles complets des différentes compagnies composant leurs régiments, ou corps respectifs, mentionnant les noms de tous les habitants blancs de leur arrondissement depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 45, et d'envoyer les dites listes (muster rolls) au quartier général, d'ici au 31 Mars prochain.

Les majors généraux commandant les trois divisions des milices de cet Etat sont chargés de veiller à l'exécution de cet ordre.

Par ordre, A. PEYCHUD, Adj. Gén.

Nouvelles d'Europe.

New York, 2 Fevrier.

Le navire fin voilier le George Clinton, arrivé Samedi matin de Liverpool, d'où il est parti le 27 Décembre, nous a apporté des papiers jusqu'à cette date.

Nous n'avons rien trouvé de bien important dans les extraits faits par les gazettes du Nord: on en trouvera plus bas quelques-uns que nous avons traduits.

IRLANDE.

A une assemblée des Catholiques, tenue il y a peu de temps, il a été résolu de présenter une pétition pour demander l'émancipation sans conditions. Il a été aussi résolu de présenter une pétition en faveur des Juifs. Lord Lansdown et sir Francis Burdett doivent être priés d'offrir ces pétitions.

ANGLETERRE.

Le ministre des affaires étrangères a eu de fréquentes entrevues avec les ambassadeurs espagnols; on suppose qu'elles ont pour objet une amnistie générale pour les constitutionnels, et la promulgation d'une charte.

Le roi a reçu Maria à Windsor, comme reine de Portugal.

GRECE.

Il paraît que la totalité de l'armée française quittera la Morée aussitôt que le colonel Fabvier aura organisé un corps de 10,000 Grecs, pour le maintien de l'autorité du comte Capo d'Istria.

FRANCE.

Il paraît décidé que cette puissance va déclarer la guerre à Alger.

Un journal de Toulon dit qu'un conseil de ministres tenu à Paris, il a été résolu d'envoyer une expédition de 53,000 hommes à Alger. L'armée de la Morée doit faire partie de cette expédition, laquelle, ajout-t-on, doit être commandée sous les ordres d'un maréchal.

Les frégates la Cybèle et l'Iphigénie devaient partir sous peu pour la Morée.

PORTUGAL.

La jeune reine de Portugal a été proclamée de la manière la plus solennelle à Terceira. On dit que cette lie est en état de soutenir le bicorne le plus étroit, et que les habitants sont décidés à résister jusqu'au dernier moment. L'ambassadeur du Brésil à Londres a remis une note au comte d'Arborede pour lui faire savoir que l'île de Terceira étant de facto au pouvoir de la reine de Portugal, il avait l'intention d'y envoyer les réfugiés portugais qui sont actuellement à Plymouth, pour renforcer la garnison de cette île. Mais le gouvernement anglais s'y est opposé, eu prétendant que ce serait enfreindre son système de neutralité. On attend tous les jours une déclaration de guerre de Don Pedro contre Don Miguel.

Des rapports de Lisbonne donnent à entendre que Don Miguel est actuellement défunt: s'il en est ainsi, pour quoi, au nom de l'humanité, cette nouvelle n'est-elle pas officiellement annoncée.

FRANCE.

On peut se faire une idée de l'état des partis en France, en lisant l'article suivant, extrait du Constitutionnel du 12 Décembre, c'est-à-dire, du jour qui suivit la condamnation du fameux chansonnier Béranger.

DE LA FACTION DES FAUSSEURS. Nous avertissons de nouveau les électeurs qui vont se réunir, que de grands devoirs leur sont imposés, et que la France a les yeux fixés sur leurs votes.

Le jésuitisme n'est point abattu; il récrimine, il menace, il rugit. Une réaction terrible est suspendue sur nos têtes. Elle est écrite en caractères sinistres dans les journaux de la faction immergée qui nous a si long-temps tenus courbés sous le joug de l'opprobre. Dégradée par le faux, traînant après elle toutes les débauches, elle se pavane dans l'humiliation et se redresse sous le mépris. Hier elle osait proclamer son amendement qu'en voyant, à la police correctionnelle, M. le général Sébastiani, M. Lafitte, le prince de la Moskowa son gendre, sur le banc des prévenus, on aurait pu croire qu'il y avait en France une justice et un gouvernement.

Ainsi, par un raffinement barbare, elle frappait encore le père dans la réputation du fils.

Eh! quelle est cette faction qui s'acharne ainsi sur les plus nobles caractères? une misérable coterie, qui ne marche entourée que de faussaires reconnus et d'espions desistés, qui n'a d'enthousiasme que pour don Miguel, et d'entraînes que pour Contrabasso; une tourbe d'hypocrites, qui se rit de la probité comme d'une chimère, de la morale comme d'une utopie, qui tient école de faux, enseigne le mensonge comme un droit, le parjure comme un devoir, et qui, ajoutant le cynisme au sacrilège, va jeter le manteau sacré de la religion

sur toutes les pratiques de la perversité, et sur toutes les souillures du vice?

Grâce à ses œuvres, c'est dans la France, pays de fidélité, de franchise et d'honneur, que, par un triple scandale, la fausse éclaire à la fois sous la toge du magistrat, sous la robe du levite et sous l'habit du député.

Ainsi, cette faction foule aux pieds tout ce que les hommes ont de plus saint, tout ce que les institutions ont de plus vénérable; ainsi, ces prétendus amis de l'autel et du trône profanent en même temps le sanctuaire de la justice et le sanctuaire des lois.

ESPAGNE.

Madrid, 11 Décembre.

[Correspondance particulière.]—Dans sa dernière représentation au roi, le comte d'Espagne, après avoir conseillé à S. M. de réorganiser dans la Catalogne les corps de volontaires royalistes qui y ont été licenciés par suite des dernières troubles, avait peint sous des couleurs peu favorables le ministère, qu'il accusait d'appeler de préférence aux emplois publics des libéraux, des francs maçons, des comarros et des afrancesados, au préjudice des vrais royalistes et de ceux qui se montrèrent en tout temps dévoués au monarque. Celui-ci a donné connaissance de la représentation du comte au conseil des ministres. L'arrac. se voyant attaqué collectivement, ont demandé que le comte d'Espagne fût invité à appuyer les faits qu'il avançait de preuves et de renseignements positifs. On croit que les ministres, qui agissent de concert dans cette affaire, triompheront de leur adversaire. Déjà même on prétend que le commandement de la Catalogne a été offert au général Castanos et au général Venegas, qui tous les deux l'ont refusé, en raison de leur âge avancé. Aujourd'hui, on désigne pour successeur au comte d'Espagne, le général Longa, capitaine général de la province de Valence, qui se trouve actuellement à Madrid. On parle aussi du général Quesada, qui commande dans l'Audalousie.

Le conseil suprême de la guerre a tenu aujourd'hui un plein conseil, dont la discussion a, dit-on, roulé sur l'affaire du comte d'Espagne. On ajoute que ce sont les ministres qui ont désiré que S. M. entendît sur ce point le tribunal sensé afin d'oter à la résolution qui sera prise l'affaire d'une décision ministérielle.

Deux courriers extraordinaires sont partis pour la Catalogne. Rien n'a transpiré du contenu de leurs dépêches.

Plusieurs personnages qui ne cessaient de proposer au gouvernement des projets, dont, suivant eux, les résultats devaient être des plus avantageux, et d'autres personnes qui offraient de faire contracter des emprunts, viennent de recevoir l'ordre de quitter cette capitale dans les 24 heures. On cite entre ceux que cette mesure atteint, MM. Wasch, Croi, Andriel, &c.

FEUILLETON.

THEATRE.

Jeudi, 19. La Dame Blanche.—Une visite à Bedlam.—Nous sommes fâchés de le dire, Mlle. Mariage dans le rôle d'Anna, n'a pas satisfait généralement son auditoire; elle a laissé beaucoup à désirer. Le charmant duo de la main, qu'on entend toujours avec un nouveau plaisir, n'a pas produit avec elle son effet magique ordinaire. Cependant, ce rôle n'est pas au-dessus d'elle, elle en a joué de plus difficiles avec succès. Nous lui conseillons d'adopter les traditions, quant au costume: la robe bleue de ciel est de rigueur. Du reste, la pièce a été comédie de coutume, c'est à dire bien; Alexandre et Leblanc sont toujours à merveille, le premier sous les habits de George Broom, le second sous ceux de l'intendant Gaeaston. La Gentile fermière était à ravir. La fin du second acte, qui est si belle, a été à souhait. Encore un mot de critique: il est fâcheux que l'administration oblige Théodore à chanter quand il est aussi enrhumé.

Le vaudeville a offert au public une occasion de témoigner à Notaire combien on est en général pénéré de son éloignement. Certes nous aimons beaucoup Victorin, nous le voyons toujours sur la scène avec délice; mais messieurs de l'administration, nous l'avons déjà dit (et vous le savez mieux que nous), le genre favori de ces deux acteurs n'est pas le même, quoi qu'ils puissent jouer peut-être avec un égal avantage les mêmes rôles. On peut tout concilier en ne donnant pas à Victorin plusieurs rôles qui appartiennent à Théodore; par là nous aurons plus souvent la satisfaction de voir Notaire, qui a aussi des droits à nos applaudissements. Ceci soit dit sans dessein d'entrer dans les querelles de goût ou de parti: nous désirons seulement louer indistinctement tous ceux qui le méritent, voilà toute notre pensée.

Dimanche, 22. Helena.—France et Savoie ou le Pont de Beauvoisin.—Si jeudi Miss Anna a laissé quelque chose à désirer, dimanche la princesse Helena n'a rien de mieux à offrir. Elle a joué avec une verve qui mérite tous nos éloges. Quoique les traits brillants de Rossini paraissent convenir davantage à Mlle. Mariage, cependant elle a chanté plusieurs morceaux d'Helena avec un goût et une précision qui lui feraient honneur devant un parterre plus sévère encore que le nôtre. Alexandre s'est fait vivement applaudir à son entrée au second acte; son jeu et son accent étaient bien appropriés à son rôle, qu'il avait parfaitement compris.—En général, la reprise de cet opéra a fait plaisir, et les acteurs y ont beaucoup contribué.

Celle du joli vaudeville de France et Savoie a produit aussi la plus vive satisfaction. Comment parler dignement de ces grâces que Mad. Alexandre sait déployer avec tant de facilité, de ces grâces naïves qui séduisent et enivrent son audi-

toire? comment dépendre tout ce qu'il y a de comique (et de comique et à mourir de rire!) dans l'accent, dans le costume, dans la tournure de Victorin? Nous sommes prêts à briser nos crayons. Tout annonce la prohibition dans M. Prohibé, jusqu'à ses pantalons d'uniforme. Des champs était fort bien; les efforts et les succès d'Alfred méritent une mention honorable.

TRIBUNAUX FRANÇAIS.

Jean Cornille, âgé de 32 ans, enfant de l'hospice de Paris, ancien militaire, et ensuite serrurier, comparait le 11 Novembre devant le Tribunal correctionnel de Cambrai, sous la prévention de vagabondage. M. le président lui demande s'il sait ce que c'est qu'un vagabond? Sans doute, reprend le prévenu, un vagabond est celui qui s'en va mendiant çà et là.—Point du tout, reprend M. le président, les vagabonds sont ceux qui n'ont ni domicile certain ni moyens de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier ni profession.—Ah! c'est ainsi que vous l'entendez, s'écrie Cornille, avec colère, vous n'êtes qu'un tas de brigands, depuis le premier jour au dernier....

Aussitôt M. le procureur du roi se lève et requiert l'application de l'art. 222 du Code pénal contre Cornille, qui a été condamné à deux ans de prison.

—La question de validité du mariage des prêtres, question d'une si haute gravité, à laquelle se rattachent les principes les plus importants de droit public et de liberté religieuse, a été aujourd'hui soumise à l'audience solennelle de la cour royale, sous la présidence de M. le premier président Seguiet, par suite de l'appel qu'a interjeté M. Dumontel du jugement du tribunal de première instance qui l'avait débouté de sa demande.

Me. Mermillod, son avocat, a occupé toute l'audience; son plaidoyer, dont il n'a prononcé que la première partie; nous a paru plein de force; nous ne pourrions l'analyser que lorsque nous l'aurons entendu en entier.

M. le président a renvoyé à huitaine la continuation de cette plaidoirie, qui a duré plus d'une heure, et qui a constamment été écoutée par la cour et par un nombreux auditoire avec la plus grande attention et le plus vif intérêt.

MARCHE.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expéditions. Navire Illinois, Waterman, New York, Foster et Hutton. Navire Henry Clay, Parker, Liverpool, J. Hagan et Co. Brick Adams, Wilkinson, Norfolk, Capt. Goel. Octavia, Bourne, Omos, C D Jordan. Arrivées. Bateau à vapeur Florida, Laurant, du Bayou-Sarah, avec du coton à divers consignataires.—64 passagers. Ketchiboat du Tennessee 155 balles coton à divers consignataires, Sloop Cesar, de la côte avec du sucre à ordre. Bateau de remorque Grampus, Morrison, de la mer, avec le brick Birkby, de Liverpool; il a apporté le sac aux lettres du brick Galatea. Le Grampus est reparti hier après-midi, avec les navires Illinois, Henry Clay et Albrecht et le brick Messenger. Bateau de remorque Post Boy, Herriman, de la mer, avec le navire Telegraph, le Gibraltar, le brick William, de la Havane, et le brick Venus, de la Vera-Cruz. Le brick Belfour, de Liverpool, dont il a apporté le sac aux lettres, était en dehors de la passe du S. O. ainsi que deux bricks américains, noms inconnus.—passé au-dessous de la Grande Prairie, un brick de New-York, non inconnu; le navire Hope était échoué à la Pointe à la flèche. Entrées. Brick Sarah, Meadall St. Thomas, sur lest. Goel. Echipse, Marchand, de l'Ampero, avec bois de teinture, saïseparille, etc. à F Cougot.—10 passagers. Goel. Little Zoé, venant de St. Antoine. Brick Venus, King, de la Vera-Cruz, avec des espèces à divers consignataires.—16 pass. Brick William, Heghes, de la Havane, avec café, tabac, fruit, vin, etc. à divers consignataires. Brick Birkley, Johnson, de Liverpool, chargé. Navire Telegraph, Collison, de Gibraltar, avec 100 bla vin et quelques caisses raisins.

MEMORANDA.

En charge à Liverpool pour ce port, 29 Déc. Brick Jessie, Boag; navire Wm. Donald, McLeod; brick India, Crosby; navire Aurora, Howlands.

TRESORERIE DE L'ETAT.

Nelle Orleans, 23 Fevrier 1829. Le public est prévenu que la collecte des taxes d'Etat imposées sur la paroisse d'Orléans pour l'année 1828, commencera le 25 Mars prochain, conformément aux lois existantes. 24 fév. F GARDNER, Trésorier.

PAROISSE Ouest Baton-Rouge 26 Janvier 1829.

Dr. Rollins, McLeod, veuve Viales, héritiers de Weatherbee, Ireland, Molere, Jean Pierre Michel et héritiers de Thos. B. Robertson.

Vous et chacun de vous êtes par le présent requis de faire la levée, le chemin et les fossés en face de vos terres respectives situées dans le neuvième arrondissement de cette paroisse, de la manière et dans la forme prescrites par les règlements du jury de police de la paroisse susdite. Les travaux doivent être achevés le 23 Fevrier prochain, faute de quoi, ils seront vendus au rabais, ce jour là aux frais et dépens des propriétaires. L. FAVROT, juge. 24 fév.—4

DEMANDE.—On desire trouver un homme pour faire des recouvrements en ville, et faire quelque peu d'ouvrage dans un bureau. On ne lui donnera que de faibles appointements dans les premiers mois. 24 février

POUR LE HAVRE. Le navire GE. A. cap. James Baxter, partira sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour fret du complément, s'adresser à M. COLETT & Co. 9 fév.

A VENDRE. Une propriété située au faubourg Annonciation, à l'encoinure des rues Prytanée et Euterpe (près M. J. Longpré), consistant en quatre TERRAINS, sur lesquels sont les bâtiens suivantes: Une Maison de maître de quatre appartements, dont trois à feu, galerie, office et dépend. Une bâtisse contenant une cuisine, d'un chambranle à feu pour domestiques—Puits en briques, pignonniers, latrines à deux appartements, écurie, étable, poulailler, lavoir, &c. Le tout neuf et en très bon état, et construits des meilleurs matériaux. Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Ju. Longpré à M. François Dutillet ou au propriétaire sur les lieux. Si ladite propriété n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 1 Mars prochain, elle sera écrite en vente publique le ledit jour à midi précis, au café de Hewlet, par Mr. F. Dutillet. Les conditions seront connues au moment de la vente. 23 fév.—9f.

SALLE D'ORLEANS. DERNIER BAL D'ENFANS. M. E. BERTUS à l'honneur d'inviter ses élèves et le public en général, qu'il donnera à son bénéfice le Lundi Gras, 2 Mars prochain, un troisième Bal d'Enfants, précédé d'un Grand Bal paré. 19 fév.

SALLE D'ORLEANS. Samedi, 28 Fevrier, GRAND BAL Paré et Masqué. AVIS.—A l'avenir aucune Dame ne pourra être admise aux bals masqués si elle n'est accompagnée par un cavalier. Prix d'Entrée:— Les Cavaliers 81. Les Dames 25 cts. Les Enfants 50 cts. 23 Fev.

PAIR OU NON. METHODE PERFECTIONNEE. Vu l'approbation donnée par le public, le Directeur de la Loterie de l'Eglise Evangélique Française, s'est déterminé à tirer la classe perfectionnée par cette méthode, mais sur un plan perfectionné, comme il paraît ci-après. En offrant ce riche prospectus au public, il se flatte d'avance de pouvoir débiter une grande quantité de billets, et conséquemment d'une distribution générale des gros lots, qui sont tous dans la roue et peuvent sortir. CINQUIEME CLASSE DE LA LOTERIE De l'Eglise Evangélique Française. Dont le Tirage aura lieu le 26 Fevrier 1829. D. MALCOLM—DIRECTEUR. SUR LE PLAN DE PAIR OU NON. PAS UN BLANC SUR UN LOT.

Table with 2 columns: Lot numbers and Amounts. Includes rows for PROSPECTUS, 10,000 billets, and MODE DU TIRAGE.

Dans cette méthode perfectionnée, il faut trois roues. Dans celle de côté gauche on placera 100 ballottes, numérotées 03, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, jusqu'à 99 inclusivement. Dans la roue du milieu on placera aussi 100 ballottes, numérotées depuis 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, jusqu'à 99 inclusivement. Dans celle de côté droite ou troisième roue on placera tous les lots au-dessus de dix piastres, dont le numéro sera également de dix, et on procédera au tirage selon l'usage. Les deux premiers numéros sortis de la première et seconde roue, étant mis ensemble, formeront un numéro quelconque de la loterie, et on lui accordera le lot qui sortira au même tems de la troisième roue. Exemple: Supposons que le No. 56 est sorti de la première roue et le No. 29 de la seconde roue, en les joignant ensemble de cette manière (56 29) alors le billet ayant le No. 5629 lui sera accordé la somme qui sortira au même tems de la troisième roue. De cette manière on tirera tous les numéros ainsi que les lots. Les 5,000 lots de quatre piastres chaque, seront accordés aux billets dont les numéros se termineront par le dernier chiffre du nombre qui gagnera le gros lot de \$5,000: c'est à dire, que si le gros lot échoit à un nombre pair, alors tous les billets qui finiront par un 2, un 4, un 6, un 8 ou un 0, auront droit à un lot de quatre piastres; mais si le gros lot échoit à un nombre impair, alors tous les numéros impairs, ou qui finiront avec un 1, un 3, un 5, un 7 ou un 9, auront droit à un lot de quatre piastres. Les 200 lots de dix piastres chaque, seront accordés aux billets dont les numéros se termineront dans le même ordre et avec les deux derniers chiffres des billets qui gagneront les deux plus gros lots de différentes terminaisons.

Le directeur a adopté cette méthode simple et aisée afin d'éviter les dépenses et le travail immense qu'il faut pour préparer tous les numéros simples, et par conséquent cette méthode la loterie peut se tirer dans l'espace de quelques minutes. Les numéros sortis des deux roues, étant réunis dans leur différente combinaison, formeront tous les numéros de la loterie, savoir: depuis 1 jusqu'à 10,000, excepté le No. 10,000, qui est déterminé par les quatre 0000, de sorte que tout billet aura une chance égale pour les divers lots. Le droit d'un gros lot n'empêchera pas le même billet d'avoir droit à un lot inférieur. Celui qui achètera deux billets, pourra aussi avoir pair et impair, et être de gagner un lot, et de cette manière, deux billets ont la chance de gagner trois lots, et le numéro qui gagnera le gros lot aura droit à 3014 piastres, à savoir: 3000, 10 et 4.

Prix des Billets. Billets entiers \$5, demi 2-50, quarts 1-25. Chaque paquet de dix billets entiers 50 piastres garantis 20 piastres; coupons en proportion. Un paquet pourrait gagner les 10 gros lots. S'adresser au BUREAU DU DIRECTEUR, Rue de Chartres, No. 54, ou au Bureau de la Roue de Fortune, 24 fév. Rue de Chartres, No. 86.

PASSAGE POUR MARSEILLES. Le brick Asa voglier WASHINGTON, cap. Barabac, partira dans quelques jours, on peut recevoir cinq ou six passagers. S'adresser à W. G. NEWES, (9 fév.)

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI 23 FEVRIER. Mr. ARISTIPPE, premier élève de Talma, acteur du Théâtre Français, &c. Le second Représentation de SYLLA. Tragédie en 5 actes, de M. Juvénal, dans laquelle M. Aristippe jouera le rôle de Sylla. Cette tragédie ayant été généralement demandée, l'administration a l'honneur de prévenir le public qu'elle a redoublé de soins pour donner à la pièce toute la pompe nécessaire. Acteurs—MM. Aristippe, Deschamps, Leblanc, Tabary, Gourdault, Rochefort, Alfred, Théodore, Marchand; Mme. Clozel. Suite d'une Représentation de LA MAISON EN LOTERIE, Vaudeville en un acte, de Picard. Acteurs—MM. Théodore, Notaire, Leblanc, Alfred; Mmes. Alexandre et Châtel.

L'ADMINISTRATION toujours jalouse d'être agréable au public, a l'honneur de l'informer qu'elle vient d'attacher à son orchestre Mr. Duchesfour, (en qualité de contre-basse) et qu'elle a reçu de France quantité de pièces nouvelles qui vont être mises de suite au répertoire, entr'autres, les beaux Chœurs d'Alceste, par Gossec; Polder ou le Bourreau d'Amsterdam, mélodrame nouveau qui vient d'avoir le plus grand succès.

Incessamment—la première représentation de Marie, opéra nouveau, en trois actes, orné d'une décoration nouvelle, peinte par Mr. Develle et le Hussard de Felsheim; Thalie, tragédie; Polder, ou le Bourreau d'Amsterdam, mélodrame. En attendant—La Dame du Lac, opéra de Rossini; L'Ami Intime, vaudeville nouveau, en un acte.

SALLE St. PHILIPPE. Mercredi, 25 Fevrier 1829, GRAND BAL Paré et Masqué. Prix d'Entrée—une piastre. 23 Fev.

SALLE DE BAL, Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon Mercredi, 25 Fevrier, On donnera un BAL PARE & MASQUE. Prix d'Entrée:—Une piastre. Aucune dame ne sera admise sans un billet personnel. 23 Fevrier. Volé ou Perdu.

DANS la journée de Samedi dernier, une reconnaissance, faite par Mr. Noël Carrière, de la somme de \$400, en faveur du sousigné ainsi, un portefeuille en maroquin rouge, contenant environ une trentaine de piastres en billets et en argent. On est prévenu de ne pas recevoir cet effet en négoce, attendu qu'en en arrêtant le paiement, on donnera une récompense honnête à celui qui rapportera cette reconnaissance ou l'argent au sousigné. 23 fév.— CHARLES GUESNARD fil.

AVIS.—Le Tirage de une Loterie a eu lieu le 14 du courant, par devant le juge J. Bernader, comme je l'avois annoncé sur l'Abille du Vendredi 6 Fevrier 1829, et les Nos. suivants ont gagné: Le N. 62, le nègre Bob. 118, la maison. 135, le nègre Ned. Ceux qui voudront prendre connaissance du procès verbal le pourront, à mon domicile, rue St. Claude, No. 112. 23 fév. L'ARESCHE.

24-17-11-18, SONT les numéros sortis de la 3ème. classe de la Loterie de l'Eglise Catholique de Baton-Rouge. Le lot de \$500 gagné par le billet portant les numéros 18, 11, 17 a été vendu au

TEMPLE DE LA FORTUNE DE BEARDSLEE. Rue de Chartres, No. 110.

L'argent est prêt pour le porteur. La prochaine Loterie qui se tiendra Samedi 28 du courant, est celle de l'Eglise Française Evangélique. D'après le système de Pair et Impair. \$5000, 2500, 1800, 1500, 1000, &c. Prix des billets \$5, coupons en proportion. S'adresser au Bureau ci dessus, ou bien au Bureau de Loterie et de Change de BEARDSLEE, à l'encoinure des rues Poydras et de la nouvelle Levée. 24 fév.

VENTE PAR LE MARSHAL. A. Remy EN vertu d'un writ de contre JEN fieri facias à moi A. D. F. Pruyt, dressé par l'hon. F. Smith, juge associé, j'exposerai en vente Mardi 3 de Mars prochain, à midi, devant le café d'Hewlet, un Cheval Sorel, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal. 21 fév.

LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEES—4me. classe. Le tirage de la 4ème classe de la loterie de l'Eglise Catholique des Natchitoches, aura lieu positivement le Samedi 28 Mars prochain.

AVIS.—Le public est prévenu que, conformément à l'acte de société passé entre les parties, la maison de commerce tenue sous le nom de Jean Pruyt continue ses affaires sous la raison de Jean Pruyt & Co. 21 fév.— ANTOINE CARRIERE.

La Société qui a existé entre A. L. Oger et J. N. Hte. Neuville Durol, sous le raison Oger & Co. est dissoute d'un consentement mutuel, à partir du 5 Janvier dernier. Les personnes à qui il serait dû, sont invitées à présenter leurs comptes dans le plus bref délai au sieur A. L. Oger, liquidateur. Nouvelle-Orléans, le Fevrier 1829. ANTOINE L. OGER. ANTOINE L. DUREL. Nota. Ledit sieur Oger continuera toujours le même genre d'affaires, sous le nom de A. OGER & Co. 23 fév.